

**QUATORZIÈME RÉUNION DU COMITÉ DES PARTICIPANTS  
AU FONDS DE PARTENARIAT POUR LE CARBONE FORESTIER (FCPF)  
19-21 mars 2013  
Washington, DC**

**Résolution PC/14/2013/5**

**Proposition de mesures pour la préparation à la REDD+ du Honduras**

**Où :**

1. En février 2013, le Honduras a soumis à l'Équipe de gestion du FCPF (FMT) une Proposition de mesures pour la préparation (R-PP) qui a été examinée par un Panel consultatif technique (TAP), un groupe de travail établi à cet effet et constitué de membres du Comité des Participants (CP) ainsi que par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ;
2. À sa quatorzième réunion, le CP a examiné la R-PP conformément à la Section 11.1 (b) de la Charte établissant le FCPF (Charte) et
3. Le CP a reconnu les efforts importants entrepris par le Honduras ainsi que la grande qualité de la R-PP.

**Le Comité des Participants,**

1. Décide d'attribuer un financement au Honduras pour lui permettre d'avancer dans sa préparation à la REDD+.
2. À cet effet, demande :
  - i. Au Honduras de soumettre une version révisée de la R-PP (R-PP révisée) à la FMT, qui réponde aux principales questions soulevées dans le rapport récapitulatif préparé par la FMT et inclus en annexe de cette résolution ;
  - ii. À la FMT, en coopération avec le PNUD le cas échéant, de vérifier l'exhaustivité de la R-PP révisée, de la mettre à disposition sur le site du FCPF et d'informer le CP une fois qu'elle est en ligne ;
  - iii. Au PNUD, en qualité de Partenaire à la mise en œuvre, de travailler avec le Honduras et de finaliser son devoir de diligence, en particulier en ce qui concerne les politiques et les procédures du PNUD et conformément à l'Approche commune, en collaboration étroite avec le Honduras, afin d'attribuer une subvention à hauteur de 3,8 millions d'USD, conformément aux Résolutions PC/3/2009/4 et PC/Electronic/2012/1 ;
  - iv. Au Honduras d'examiner, pendant sa préparation à la REDD+, les questions identifiées dans l'évaluation de la R-PP par le TAP ainsi que celles soulevées par le CP du FCPF lors de cette réunion et

- v. Au Honduras de faire part au CP de ses avancées conformément à la Section 6.3 (b) de la Charte et de s'acquitter de ses responsabilités conformément à l'accord signé entre le PNUD et le Honduras (accord de subvention).

## **Annexe**

### **Rapport récapitulatif rédigé par la FMT**

Le CP a pris note du caractère positif à ce jour du processus de formulation de la R-PP et du fait que la R-PP offre une bonne occasion à d'autres pays REDD de tirer des leçons de l'expérience du Honduras.

#### **Principales questions**

Les principales questions devant être abordées par le Honduras avant de signer un Accord de subvention pour la préparation avec le PNUD sont les suivantes :

1. Développer davantage le plan de travail en ce qui concerne le cadre de mise en œuvre de la REDD+ sous le volet 2 c., en identifiant des activités additionnelles le cas échéant et en donnant des précisions sur les institutions et leurs rôles respectifs.
2. Fournir des informations supplémentaires sur le processus de développement du futur registre national de REDD+.
3. Faire le point sur les efforts pour atteindre les organisations de peuples autochtones qui ne font pas encore partie du dialogue.
4. Fournir des informations supplémentaires sur les liens entre FLEGT et la REDD+, en indiquant les activités complémentaires potentielles qui seront réalisées lors de la préparation à la REDD+.
5. Réviser le budget concernant le mécanisme de retour d'informations et de traitement des plaintes afin de refléter le budget alloué selon la Résolution PC/Electronic/2012/1.